

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 février 2017**

Date de la convocation : 20 février 2017 Date d'affichage : 20 février 2017	Nombre de membres en exercice : 6 Nombre de votants : 6 Nombre de procuration : 1
<i>L'an deux mille dix-sept, le 28 février, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le 20 février 2017, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Louis Jean BOREL</i>	Présents : BOREL Louis Jean, PEAGNO Jean-Pierre, GRANON Jonathan, MAZALAIGUE Joël, VERNAY Thomas, Absent ayant donné procuration : PELTIER Ludivine à VERNAY Thomas
Secrétaire de séance : Jonathan GRANON	Absent(s) excusé(s) :

ORDRE DU JOUR (ouverture de la séance à 18 heures 00)

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du 23 janvier 2017
La lecture du procès-verbal du registre des délibérations du 23 janvier 2017 ne fait l'objet d'aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

2. Délibération 1/2017 – 28/02/2017 – Remplacement d'un chauffeur de bus scolaire Mme LEFEBVRE Barbara pour arrêt de mise en congé maternité du 28 avril 2017 au 17 août 2017
Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du prochain arrêté de mise en congé de maternité de Madame LEFEBVRE Barbara, du 28 avril 2017 au 17 août 2017, en contrat à durée déterminée de droit public comme conducteur de bus scolaire, IB 393/IM358.
Monsieur le Maire indique que l'arrêté de mise en congé de maternité a été fait le 19 janvier 2017.
Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de recruter une personne pour le remplacement,
Monsieur le Maire indique qu'il a reçu une candidature spontanée de Madame ORAND Marie-Claude, Mireille en date du 27 février 2017, née le 23 septembre 1966 à DIE (Drôme) domiciliée Le Village à GLANDAGE (Drôme), possédant le permis de conduire B et le diplôme de "CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE" spécialité AIDE MATERNELLE session juin 1974.
Madame ORAND Marie-Claude, Mireille effectuera le remplacement du conducteur de bus scolaire contractuel du 28 avril 2017 au 17 août 2017, à raison de 6 heures hebdomadaires d'activité, indice brut 393/ indice majoré 358,
Madame ORAND Marie-Claude, Mireille devra passer un examen médical des permis de conduire chez un médecin agréé, membre de la commission médicale de permis de conduire, cette visite lui sera remboursée sur présentation du document établi et visé par la Sous-Préfecture de DIE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette candidature, charge et donne signature à Monsieur le Maire pour gérer ce dossier.
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

3. Délibération 2/2017 – 28/02/2017 – ACHAT D'UN POELE A BOIS D'OCCASION POUR LE LOGEMENT COMMUNAL DE GRIMONE occupé par Mme LEPINAY Martine
La Commune de GLANDAGE a acheté un poêle d'occasion pour le logement communal de Grimone occupé par Madame LEPINAY Martine, au prix de 500 € à Monsieur Olivier TOURRENG de Boulc,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'opération et de verser le paiement de 500 € sur le compte de Monsieur TOURRENG Olivier.
Le Conseil Municipal charge et donne signature à Monsieur Le Maire pour gérer ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

4. Délibération 3/2017 – 28/02/2017 - TRAVAUX INFRASTRUCTURE ET TRAVAUX DE MAINTENANCE - OFFICE NATIONALE DES FORETS
Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de devis en date du 21 février 2017 de l'Office National des Forêts relatif en l'objet,
- TRAVAUX INFRASTRUCTURE :
Entretien divers de route en terrain naturel : 20 km à 110.25 € HT soit 2 205.00 € H.T,

- TRAVAUX DE MAINTENANCE :

Entretien de parcellaire Parcelle 49 : 4 km à 343.71 € H.T soit 1 374.84 € HT,
Entretien de parcellaire Parcelle 92 : 3 Km à 343.71 € H.T soit 1 031.13 € H.T

Soit un coût total de 4 610.97 € HT ou 5 072.06 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'opération et de l'inscrire au budget 2017 de la commune.
Le Conseil Municipal charge et donne signature à Monsieur Le Maire pour gérer ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

5. Délibération 4/2017 – 28/02/2017 – APPROBATION DE L'AVENANT N°1 - LOT N°1 "RESEAUX HUMIDES" Travaux d'assainissement de GLANDAGE

- Vu :
- le Code général des collectivités territoriales,
 - le Code des Marchés Publics,
 - La délibération du Conseil Municipal du 10 décembre 2014 confiant la mission de mandat de maîtrise d'ouvrage au département de la Drôme afin de l'assister dans la réalisation du projet communal d'assainissement,
 - La délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2015 confiant au bureau d'études SEDic la maîtrise d'œuvre des travaux d'assainissement
 - La délibération du Conseil Municipal du 20 mai 2016 désignant le groupement d'entreprises EIFFAGE/BCB pour la réalisation du lot n°1 « réseaux humides »

CONSIDERANT :

- Le projet d'avenant n°1 relatif au lot n°1 « réseaux humides » prolongeant le délai de réalisation de 60 jours calendaires à 89 jours calendaires compte tenu des conditions climatiques et des travaux supplémentaires demandés par le maître d'ouvrage,
- Les prix nouveaux proposés pour la réalisation de ces travaux supplémentaires, notamment au niveau du hameau du Château, où l'absence d'informations préalables sur l'encombrement du sous sol a obligé l'entreprise à modifier les travaux initialement prévus,
- Que cet avenant n'a pas d'incidence financière sur le coût global des travaux,
- le rapport du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 du lot n°1 « réseaux humides » dont la prolongation des délais qui passent de 60 jours calendaires à 89 jours calendaires et les prix nouveaux détaillés dans l'avenant,
- **AUTORISE**, Monsieur le Président du conseil départemental de la Drôme, mandataire de la commune, à signer les marchés publics de travaux des entreprises retenues,
- **DEMANDE** au Département de la Drôme de poursuivre la gestion de ce marché conformément aux attributions qui lui ont été confiées dans le cadre de son marché de mandat,
- **DIT** que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Drôme, mandataire de la commune,
- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer toutes pièces afférentes à cette délibération,
- **DIT** que la présente délibération sera affichée conformément à la réglementation en vigueur.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

6. Délibération 5/2017 – 28/02/2017 – ACHAT DE PETITES FOURNITURES POUR AVEUGLE ET MAL VOYANT

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'acheter un "guide signature" pour aveugle et mal voyant et une tableau pour isoloir à fixer à 0.80 m de haut et de 0.50 m de large, ces fournitures sont obligatoires pour les élections.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, charge et donne signature à Monsieur Le Maire pour gérer ce dossier, et d'inscrire ces opérations au budget 2017 de la Commune.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

7. Délibération 6/2017 – 28/02/2017 – BAIL A LA FERME ET ECHANGES DE TERRAINS entre Monsieur LE TURDU Christophe et la Commune - ECHANGES DE TERRAINS entre Madame LAPEYRE Henriette et la Commune

Monsieur le Maire donne lecture des différents courriers de Maître Guillaume TUMERELLE, avocat au Barreau de Monsieur le Maire donne lecture des différents courriers de Maître Guillaume TUMERELLE, avocat au Barreau de Valence concernant l'objet cité,

Monsieur le Maire précise qu'un contact avec l'ADEM et la DDT a été fait par ses soins concernant ce dossier,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal souhaite rencontrer Monsieur LE TURDU Christophe le lundi 13 mars 2017 à 14 heures en Mairie, une lettre avec accusé de réception est établi.

Monsieur,

Le conseil municipal réuni en séance ordinaire le 28 février 2017 à 18 heures à aborder :

1/ le courrier en recommandé avec accusé de réception en date du 01 février 2017 de Maître Guillaume TUMERELLE, avocat au Barreau de Valence concernant le Bail à la ferme entre la Commune de Glandage et vous-même en date du 30 avril 1998,

2/ le courrier en simple envoi en date du 22 février 2017 de Maître Guillaume TUMERELLE, avocat du Barreau de Valence concernant les échanges de parcelles envisagées entre votre mère, Madame LAPEYRE Henriette, vous-même et la Commune de Glandage,

Le conseil municipal souhaite vous recevoir en Mairie le lundi 13 mars 2017 à 14 heures, afin de discuter à l'amiable sur ces deux affaires.

Dans l'attente de vous rencontrer, le Conseil Municipal vous prie de croire à l'assurance de ses salutations distinguées.

Monsieur Joël MAZALAIGUE, conseiller municipal précise que le Conseil Municipal de GLANDAGE doit prendre deux principes :

- Seul les "éleveurs" peuvent demander de la pâture communale,
- Une distribution équitable entre les éleveurs individuels.

Concernant les échanges avec Monsieur LE TURDU Christophe et Madame LAPEYRE Henriette, 2 propositions sont proposées :

- Soit un échange autre plus propice,
- Soit une expropriation avec rachat au prix du terrain.

Le Conseil Municipal charge et donne signature à Monsieur le Maire pour gérer ce dossier et autorise Monsieur le Maire à se faire assister d'un avocat, huissier.

Monsieur le Maire précise qu'un contact avec l'ADEM et la DDT a été fait par ses soins concernant ce dossier,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal souhaite rencontrer Monsieur LE TURDU Christophe le lundi 13 mars 2017 à 14 heures en Mairie, une lettre avec accusé de réception est établi.

Monsieur Joël MAZALAIGUE, conseiller municipal précise que le Conseil Municipal de GLANDAGE doit prendre deux principes :

- Seul les "éleveurs" peuvent demander de la pâture communale,
- Une distribution équitable entre les éleveurs individuels.

Le Conseil Municipal charge et donne signature à Monsieur le Maire pour gérer ce dossier et autorise Monsieur le Maire à se faire assister d'un avocat, huissier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

8. Délibération 7/2017 – 28/02/2017 – SIGNALÉTIQUE - DENOMINATION des RUES ET NUMÉROTATION POSTALE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il a fait établir par les Etablissement PUILLET de DIE un devis relatif à la signalétique relatif en l'objet, avec pose comprise

Le devis de l'opération s'élève à 8 803.16 € H.T ou 10 563.79 € T.T.C.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune peut prétendre à une subvention d'environ 65 % du Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce devis, demande au Conseil Départemental la subvention la plus élevée possible relatif à ce dossier, donne signature et charge Monsieur le Maire pour le gérer.

L'opération sera réalisable à l'obtention de l'arrêté attributif de subvention, soit en 2018.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

9. Délibération 8/2017 – 28/02/2017 – DEVIS TRAVAUX ELECTRICITE et MENUISERIE SUR BATIMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'entreprendre des travaux d'électricité dans différents bâtiments communaux :

- Maison Forestière n°3 : Pose d'une VMC
- Maison Forestière N°3 : Remplacement et pose de menuiserie en double vitrage,
- Logement Etage Ex Ecole : Remplacement et pose de 4 radiateurs électriques neufs,
- Cave Logement Etage Ex Ecole : Modification électricité à raccorder au logement Etage Ex Ecole.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, charge et donne signature à Monsieur Le Maire pour gérer ce dossier et de faire établir des devis nécessaires afin d'inscrire ces opérations au budget 2017 de la Commune.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Registre des délibérations du conseil municipal

Emargements des membres du conseil municipal du 28 février 2017	
Nom et Prénom	Signature
Joël MAZALAIGUE,	
Thomas VERNAY,	
Ludivine PELTIER,	Absente ayant donné procuration à VERNAY Thomas
Jonathan GRANON	
Louis Jean BOREL, Maire	
Jean-Pierre PEAGNO, 1 ^{er} adjoint	